

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de voyageurs Question écrite n° 100042

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche quant au projet de suppression par la SNCF de la quasi-totalité des trains de nuit et notamment ceux de la ligne Paris-Cerbère. Elle lui rappelle que du fait de la position géographique du département de l'Aude, cette décision, si elle était prise, impacterait très négativement ce département et ses usagers. Elle lui indique que ces trains jouent, en effet, un rôle important en matière d'aménagement du territoire et de mobilité en offrant un transport longue distance très accessible financièrement et en parfaite adéquation avec la lutte contre le changement climatique. Elle estime que ces trains maintiennent un lien entre les territoires périphériques, la capitale, et les pays européens. Ils participent également du désenclavement des territoires de montagne en desservant le centre de certaines villes exclues du réseau TGV, tout en étant relativement peu onéreux. Enfin elle pense que ces trains affichent un bilan carbone en cohérence avec les objectifs adoptés en matière de transition énergétique. Elle regrette par ailleurs que ce projet de suppression ait été décidé par la SNCF sans concertation avec les élus locaux, les activités économiques et touristiques du département de l'Aude risquant d'être impactées. Aussi elle lui demande donc quelle position il entend prendre vis-à-vis de la décision envisagée par la SNCF sur la suppression des trains de nuit.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Fabre

Circonscription: Aude (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 100042 Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire: Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 octobre 2016, page 8484

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)